



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOÛT 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 août 2020, à 20h00 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente. Il a également délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- **Garantie d'emprunt MOSELIS**

MOSELIS va construire la gendarmerie à Sainte Marie-aux-Chênes pour un coût total de 4,5 millions d'euros. Le financement de ce programme passera par la contractualisation d'un prêt bancaire de 4M€ et sera assorti d'une garantie. MOSELIS sollicite donc la commune pour garantir cet emprunt à hauteur de 50 % (la CCPOM étant également sollicitée pour les 50% restants).

RESSOURCES HUMAINES :

- **Adhésion à l'assurance statutaire SOFAXIS**

Le contrat d'assurance statutaire de la commune arrive à échéance le 31/12/2020 : il s'agit du remboursement d'une partie des salaires versés lorsque les agents sont malades. Le CDG57 (Centre de Gestion de la Moselle) a lancé une consultation pour les années 2021 à 2024 : c'est la compagnie d'assurance CNP ASSURANCES qui a fait l'offre la mieux disante. Aussi, le Conseil Municipal a entériné ce marché.

AFFAIRES FONCIÈRES :

- **Échange de terrain rue du Gâtinai**

L'arrière de la propriété sise 1 rue du Ferré dépasse pour partie sur une canalisation desservant le secteur. Aussi, il est judicieux d'acheter le terrain sur lequel elle empiète (0,15 ares). En contrepartie, la commune cédera une portion de terrain identique sur le côté ouest de la propriété.

AFFAIRES CULTURELLES :

- **Désherbage en bibliothèque**

Un certain nombre d'ouvrages de la bibliothèque sont abîmés et/ou ne sont plus d'actualité. Il convient alors de les mettre à la réforme et de procéder à leur destruction ou de les déposer dans la cabane à livres ou de les donner à des associations si leur état est encore satisfaisant.

TRAVAUX :

Madame le Maire a exposé à l'assemblée délibérante les différents projets de travaux prévus au cours du mandat. Il s'agit ici d'acter les opérations à venir afin d'en demander les subventions :

- **Mise en conformité du funérarium**
Le dépositaire actuel accueille les défunts, cercueil fermé uniquement. Madame le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de le mettre en conformité afin qu'il puisse recevoir les corps dans une morgue et que la famille puisse laisser le cercueil ouvert. Il deviendra ainsi un véritable funérarium, service manquant sur le plateau.
- **Création d'un parcours de santé et théâtre de verdure**
Madame le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de voter pour la réalisation d'un parcours de santé et d'un théâtre de verdure dans le secteur Breuil / mine Ida. Pour ce faire, une convention avec MATEC (Moselle Agence TECHnique) sera signée afin qu'ils assistent la commune dans la réalisation de ce projet et qu'ils fassent les demandes de subventions.
- **Aménagement du gymnase Arago en salle de spectacle**
Le gymnase Arago est actuellement utilisé par les écoles, le périscolaire et certaines associations. Il est sous-exploité alors que ses dimensions pourraient permettre la réalisation de spectacles, ponctuellement. Aussi, Madame le Maire a proposé d'y adjoindre des gradins et une scène amovibles.
- **Mise en place de la vidéoprotection**
Afin d'améliorer la sécurité au sein de la ville, Madame le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de mettre en place la vidéoprotection à Sainte Marie-aux-Chênes, essentiellement aux entrées de la commune ainsi qu'au centre-ville. Une étude sera menée par la gendarmerie courant 2021 pour ce faire.
- **Aménagement du groupe scolaire E. Revenu**
Les locaux de l'école maternelle et de l'école du château deviennent insuffisants au vu du nombre d'enfants accueillis, et notamment pour la sieste des petites sections et des centres de loisirs. De plus, le stationnement aux heures d'entrée et sortie des écoles est problématique voire dangereux. Le Conseil Municipal a donc décidé de réaménager le groupe scolaire Ernest Revenu, sachant que la commune est depuis peu propriétaire du bâtiment sis 6 rue des écoliers dans cette optique.
- **Travaux dans les écoles**
Avant le passage de la commission de sécurité à l'école de la mairie, Madame le Maire a proposé d'étudier l'aménagement des salles de classes afin de se mettre en conformité avec les normes, particulièrement en matière de sécurité incendie. Il s'agira notamment de pourvoir chaque salle de 2 portes.
- **Requalification du centre ville**
Mme le Maire a expliqué à l'assemblée délibérante qu'une partie des trottoirs rue Gambetta et rue Jean Jaurès méritent d'être refaits et que le stationnement devient problématique à cet endroit. Il sera donc revu afin de conserver le même nombre de stationnement sans entraver la sécurité des piétons et automobilistes.
- **Aménagement du nouveau presbytère**
Le presbytère actuel étant particulièrement vétuste, une opération est envisagée afin de le déménager au rez-de-chaussée du bâtiment sis 8 rue des écoliers / 10 rue Rabelais, lorsque la maison des services sera opérationnelle. Pour ce faire, il faudra entièrement réaménager les locaux actuels pour pouvoir accueillir une salle pour le public ainsi que le logement du prêtre.
- **Réhabilitation du jardin du souvenir**
La réfection du jardin du souvenir a été approuvée par le Conseil Municipal.

AFFAIRES SOCIALES :

- Versement du FDAJ

Le Département sollicite la commune de Sainte Marie-aux-Chênes pour le renouvellement de la convention DEFI en 2020 : il s'agit de financer le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) qui est un dispositif de dernier recours destinés aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 25 ans. Il soutient leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires, notamment dans les domaines du transport, de l'alimentation, de l'hygiène, de la vêtue ou encore pour des frais liés à la recherche d'emploi. La participation est a minima de 0,15 € par habitant. Le Conseil Municipal a décidé de verser cette contribution et a autorisé le Maire à signer la convention.

VIE ASSOCIATIVE :

- Partenariat avec AMOMFERLOR

Chaque année, la commune verse une subvention à AMOMFERLOR correspondant à 0,15 € / habitant. Cela représente le soutien qu'elle porte à l'association dans son action de préservation de la Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine. L'assemblée a décidé de verser cette subvention pour 2020 et a autorisé le Maire à signer la charte de partenariat.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES :

- Subvention à l'USEP

Comme chaque année, l'USEP a envoyé un courrier de demande de subvention. Ayant reçu 1056 inscriptions, elle demande une somme de 3168 € pour l'année 2020. L'assemblée a décidé de verser 231 €, correspondant aux 3 rencontres organisées (annulation de la plupart des manifestations du fait du COVID).

AFFAIRES INTERCOMMUNALES :

- Désignation d'un membre de la CLECT

Suite à la création de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) par la CCPOM, la commune a désigné ses représentants : Christian CAYRÉ, titulaire et Sylvie LAMARQUE, suppléante.

- Désignation de commissaires pour la CIID

Suite à l'adoption de la Fiscalité Professionnelle Unique par la CCPOM, la commune a désigné ses commissaires à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : Jean-Louis CAMPAGNOLO, titulaire, et Marie-Anne RADEK, suppléante.

AFFAIRES DIVERSES :

- Modification des horaires de la mairie

Madame le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de fermer la mairie à 18h30 le mercredi, les autres horaires restant inchangés, ceci afin de permettre aux administrés qui travaillent de s'y rendre. S'il est constaté que ce créneau horaire n'est pas utilisé, les anciens horaires seront rétablis en 2021.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes, le 24 août 2020
Le Maire, Sylvie LAMARQUE

